

Journal

du Contrat de Rivière

Numéro 4

Octobre 2008

du Haut Adour

Editorial

Le Contrat de Rivière du Haut Adour s'est achevé en 2006. Les opérations entreprises lors de cette démarche ont permis l'avancement et l'amélioration de nombreuses actions dans les domaines liés à l'eau. La lutte pour la reconquête de la qualité de l'eau a été notre priorité. De nombreuses actions ont été mises en place grâce au concours de tous les partenaires techniques et financiers, ainsi que la volonté des acteurs locaux qui ont su montrer leur détermination.

A travers les différents volets du Contrat de Rivière du Haut Adour, nous avons participé à l'amélioration de la qualité de l'Adour mais également à celle de ses affluents. Les Adours de Payolle, de Gripp, de Lesponne, la Gaillette, l'Oussouet et les autres ruisseaux ont bénéficié d'équipements, de travaux et de suivi durant ces cinq années de contrat.

Au terme de ce contrat de rivière, un bilan complet des actions prévues et entreprises a été réalisé afin de mesurer leur impact à l'échelle du territoire.

En matière de dépollution, les objectifs de diminution des rejets dans les cours d'eau, de restauration du potentiel écologique et d'amélioration de la qualité de l'eau ont été atteints. Bien que certaines actions n'aient pas vu le jour, les résultats ont parlé puisque l'Adour s'est maintenu dans la classe de bonne qualité générale des eaux.

Les opérations de mise en valeur des milieux aquatiques ont permis d'instaurer un mode de gestion des cours d'eau mieux adapté pour appréhender les risques d'inondation et d'érosion des berges. Un entretien doux est assuré favorisant la biodiversité et la valorisation du patrimoine du Haut Adour, qui s'accompagne notamment d'un projet d'itinéraires de découverte.

Enfin, le volet communication du contrat a développé des actions adressées au grand public. Trois journaux, une exposition itinérante et des animations dans le cadre scolaire, lors des Journées du Patrimoine et des Journées Nature Midi Pyrénées ont

permis de diffuser des messages de prévention sur la richesse écologique de notre territoire et la nécessité de la préserver.

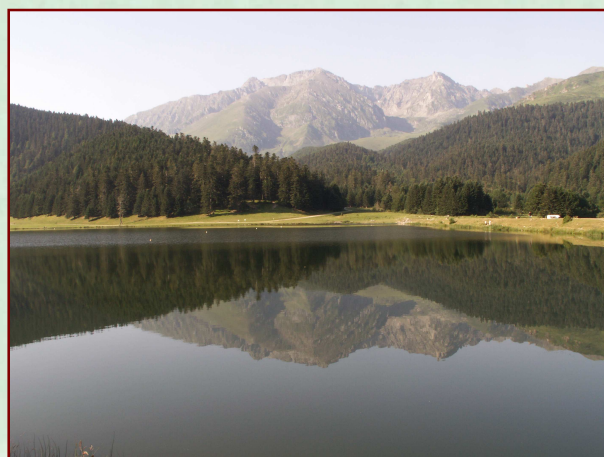
C'est donc au terme des ces cinq premières années de travail, que le Comité de Rivière du Haut Adour a décidé de prolonger le Contrat de Rivière du Haut Adour, par un avenant de 3 ans, qui permettra de finaliser les actions entreprises et de mener de nouvelles réflexions. Cet avenant a été signé en janvier 2008 et s'achèvera en 2010. De plus, le Contrat de Rivière du Haut Adour anticipe l'émergence du SAGE Haut Adour et amorce le travail d'amélioration et de préservation de la qualité de l'eau, ordonné par la Directive Cadre sur l'Eau, pour atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'ici 2015.

Habitantes et Habitants de la vallée du Haut Adour, je vous invite à découvrir les actions entreprises dans le Contrat de Rivière du Haut Adour à travers ce nouveau numéro du Journal du Contrat mais également sur le nouveau site Internet du contrat de rivière :

www.cr-hautadour.com

Jacques BRUNE,

Président du Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour.



Lac de Payolle

Le programme de dépollution



STEP de Bagnères

♦ L'assainissement collectif

Ce sont 13 stations d'épuration (STEP) qui épurent les eaux usées des communes du contrat de rivière, par le biais des réseaux de collecte. Dans le cadre du contrat, elles ont bénéficié de travaux de réhabilitation et d'équipements supplémentaires pour augmenter leur efficacité. Trois d'entre elles ont été construites :

- Bagnères-de-Bigorre d'une capacité de 25 000 Equivalent Habitant (EH),
- Hiis d'une capacité de 1 900 EH,
- Momères d'une capacité de 1000 EH.

Actuellement 23 000 EH sont collectés pour une capacité épuratoire de 48 100 EH sur le territoire.

L'avenant propose une étude de faisabilité pour la mise en place d'assainissement collectif sur la partie aval du territoire. La poursuite des travaux de rénovation des réseaux de collecte reste également une priorité tributaire des financements de l'Agence de l'Eau.

♦ L'assainissement individuel

Le Contrat de Rivière du Haut Adour a accompagné la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif de l'Adour (SPANC). Ce service couvre onze communes du territoire du contrat de rivière, les autres communes étant couvertes par des structures similaires.

Les missions de ce service consistent à réaliser le diagnostic des installations existantes d'assainissement individuel et d'accompagner les propriétaires dans leurs travaux de création ou de réhabilitation de ces dispositifs. Le recensement des équipements d'assainissement individuel permet également de localiser les rejets d'eaux usées présentant un risque sanitaire ou environnemental important. Ces points noirs seront progressivement éliminés grâce aux opérations de mises aux normes.



Assainissement non collectif non conforme

♦ L'eau potable

Une trentaine de captage d'alimentation en eau potable est recensée sur le territoire du contrat de rivière. Dans le but de protéger la qualité de l'eau qui arrive dans nos robinets, des périmètres de protection de captage doivent être mis en place.

Actuellement, ces procédures sont lancées sur l'ensemble des captages et trois ont été menées à terme :

- La Tapère (Bagnères-de-Bigorre),
- Bouiges (Germs-sur-l'Oussouet),
- La Gaillette (SIAEP Haut Adour).

La lourdeur des procédures et le coût des investissements ralentissent les travaux de mise en conformité des réseaux d'acheminement de l'eau potable et de sécurisation. L'avenant permettra la poursuite démarches engagées.

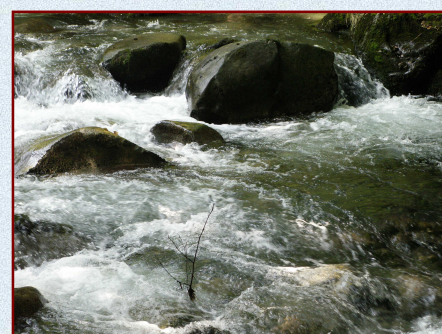


Captage d'eau potable

♦ Le suivi de qualité des eaux

Sur le territoire du contrat de rivière, onze points de suivi de qualité des eaux ont été mis en place, dont deux dans le cadre de l'avenant. Ils permettent de suivre l'état des cours d'eau, en mesurant différents paramètres de pollution.

Les analyses, réalisées plusieurs fois par an, permettent d'évaluer l'impact des actions de dépollution menées sur le territoire et de suivre l'amélioration de la qualité de l'eau sur l'Adour et ses affluents. L'Adour présente une bonne qualité générale. Cependant, la qualité bactériologique de l'eau reste médiocre, à l'aval de certains points de prélèvement. Les rejets domestiques en sont la principale raison.



L'Adour

Les autres actions du Contrat de Rivière

La mise en valeur des milieux aquatiques



Adour de Payolle

♦ La restauration et l'entretien des rivières

Une gestion globale des cours d'eau est réalisée sur l'ensemble du territoire, grâce au technicien rivière mis à disposition par la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre. Après avoir réalisé un état sanitaire des cours d'eau, les axes majeurs de l'Adour ont été restaurés.

L'avenant du contrat de rivière prévoit le renforcement des actions de suivi, d'entretien et de restauration par des techniques douces et par le maintien des bras secondaires de la rivière, favorable à l'équilibre naturel du milieu. Une surveillance accrue des espèces indésirables est également menée.

♦ Le rétablissement de la libre circulation des poissons migrateurs

L'Adour est classé en première catégorie piscicole, ce qui signifie que les populations de poissons qui le fréquentent appartiennent en majorité à la famille des salmonidés (Truite fario...). Ces poissons connaissent des difficultés au moment de leur déplacement, puisque sur les trente-huit seuils recensés le long des Adours, la moitié reste infranchissable. Le contrat de rivière poursuit l'équipement de ces obstacles, pour favoriser la libre circulation des poissons.



Seuil sur l'Adour de Payolle



Crue 2007 Pouzac

La protection contre les crues

Les endiguements et autres aménagements lourds ont été souvent controversés par les effets négatifs qu'ils peuvent induire sur le cours d'eau. Le contrat de rivière adapte ces pratiques en proposant des techniques d'aménagement plus douces, respectant les caractéristiques du cours d'eau.

Une étude de définition de l'espace de mobilité de l'Adour doit être engagée pour mieux comprendre la dynamique de la rivière.

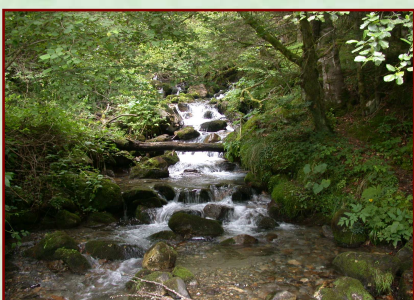
La mise en valeur de l'environnement

♦ Au gré de l'Adour

Des itinéraires thématiques vous proposeront la découverte de l'Adour, de ses affluents et du petit patrimoine lié à l'eau. Prochainement, l'avenant permettra la mise en place des équipements de balisage et assurera la promotion de ces boucles de découverte.

♦ La pêche et les sports d'eaux vives

Des actions de valorisation des sports liés à l'eau comme le canoë-kayac et la pêche sont intégrées au contrat de rivière : équipements en signalétique de navigation, aménagement et entretien des accès à la rivière...



L'Adour de Lesponne

♦ Le patrimoine architectural

Un inventaire du patrimoine architectural lié à l'eau a été réalisé par le CPIE de la Haute Bigorre. Il a permis d'établir un diagnostic précis de l'état de ces éléments patrimoniaux (moulins, lavoirs, canaux...) et les conditions de leur restauration, souvent bien difficiles.

Les éléments remarquables seront intégrés aux itinéraires de découverte du projet "Au gré de l'Adour".

Le Peuplier noir

Mal connu, cet arbre bénéfique pour nos rivières est en train de disparaître !

◆ Qui est-il ?

Le Peuplier noir sauvage (*Populus nigra*) est une essence aux nombreux atouts écologiques pour les rivières.

Arbre de grande taille, au port semi-étalé, il peut atteindre jusqu'à 35 mètres de haut et vivre près de 150 ans.

Sa vie est très liée au fleuve. L'eau transporte ses graines de juin à mi-juillet, pour les déposer sur les rivages, pendant la période d'étiage. C'est sur des sols sableux et humides que les graines du Peuplier noir germent.

Cet arbre est une espèce pionnière, c'est-à-dire qu'elle fait partie des premières espèces qui vont se développer sur un milieu ayant subi des perturbations, après une crue par exemple. Exigeant en eau et en lumière, le Peuplier noir développe un système racinaire important qui aide au maintien des berges, retient les métaux lourds et absorbe les excès de nitrates et de phosphates éventuellement présents dans l'eau.

Il joue également un rôle écologique important, en favorisant l'apparition d'une faune d'insectes riche et variée. Sa grande taille et ses cavités font de lui un habitat apprécié par les oiseaux, les petits mammifères et les chiroptères.



Feuille



Arbre adulte

◆ Les menaces qui pèsent sur lui...

Toute action qui perturbe les zones alluviales, où le Peuplier noir aime se développer (assèchement des zones humides, endiguement, drainage...).

Il ne faut pas confondre le Peuplier noir avec ses cousins. Les Peupliers hybrides (*Populus nigra* x *Populus deltoides*) cultivés pour la production de bois ou encore la variété ornementale (*Populus nigra italica*), très présents sur nos rives, engendrent de multiples croisements qui à terme font disparaître l'espèce sauvage.

◆ Comment le préserver ?

Le Peuplier noir sauvage est inscrit dans un programme national de conservation des ressources forestières, afin de maintenir les peuplements.

Dans cette optique, l'INRA a lancé un programme expérimental national, dont le bassin versant de l'Adour fait partie. Le but est de mieux connaître les caractéristiques de cette espèce pour les intégrer dans le mode de gestion des rivières.

Dans le cadre du contrat de rivière, la Brigade Verte de la Communauté de Communes de la Haute Bigorre remet au goût du jour cette espèce emblématique en plantant sur des parcelles de jeunes pousses. Souhaitons-leur longue vie !



Nodules caractéristiques du tronc

Bulletin édité par le
Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour
Tirage 13000 exemplaires
Rédaction et Conception : Florie SIADOUX
Impression : Images Arts Graphiques
Tarbes 05.62.51.05.31

Avec la participation financière de :



et



Pour nous contacter :
Syndicat Mixte du Haut et Moyen Adour
1, av des victimes du 11 juin 1944 65200 Bagnères-de-Bigorre
Tel : 05.62.95.11.14 – Fax : 05.62.91.92.32
contrat.riviere.haut.adour@wanadoo.fr